

3D BIM PROJETS
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.000 euros

Siège social : 578 Boulevard de l'Aspé

83700 SAINT RAPHAEL

RCS FREJUS 918 078 130

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE

L'an deux mille vingt quatre
Le trente et un décembre
À dix heures

Les associés de la société 3D BIM PROJETS, Société par Actions Simplifiée au capital de 1.000 euros, dont le siège social est établi 578 Boulevard de l'Aspé - 83700 SAINT RAPHAEL, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire sur convocation verbale de Madame Annie NOVELLI, Président de la société.

Il a été établi une feuille de présence signée qui a été émargée par chaque participant à l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Sont présents :

- | | |
|---|------------|
| - Madame Annie NOVELLI, titulaire de | 45 actions |
| - Monsieur François NOVELLI, titulaire de | 45 actions |
| - Madame Lorelei NOVELLI, titulaire de | 10 actions |

Soit un total de 100 actions

Madame Annie NOVELLI préside la séance en qualité de Présidente.

Madame le Président constate que tous les associés sont présents, en conséquence, l'assemblée est déclarée valablement constituée.

L'assemblée générale peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise par les dispositions légales et statutaires applicables.

Madame le Président fait observer à l'assemblée que les formes légales de convocation n'ont pas été respectées, mais que toutefois, les associés ont reçu communication du rapport de la gérance et du texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée, quinze jours avant la présente réunion ; qu'en conséquence, il appartient aux associés de confirmer la validité de la présente assemblée en renonçant expressément à en invoquer une quelconque nullité.

Sur ces observations, les associés, à l'unanimité, déclarent renoncer expressément à toute action en nullité de la présente assemblée.

Madame Annie Novelli dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- La feuille de présence,
- Le texte des résolutions proposées à l'assemblée,

AN

FN

LN

- Les statuts de la société

Puis la Madame le Président rappelle que l'assemblée générale se trouve réunie en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social de la société
- La mise à jour des statuts
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour accomplir les formalités.

Madame le Président donne ensuite lecture des rapports qu'elle a établis et ouvre la discussion.

Diverses observations sont échangées.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir pris connaissance du rapport du Président décide de transférer le siège social de la société à 313 Avenue des Mimosas – Roches Rouges – 83530 SAINT-RAPHAEL à compter du 1^{er} janvier 2025.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, compte tenu de la résolution qui précède décide de modifier comme suit la rédaction de l'article 4 - siège social des statuts

Ancienne rédaction

Le siège social est fixé :

578 Boulevard de l'Aspé
83700 SAINT RAPHAEL

Il pourra être transféré dans le même département ou dans un département limitrophe, par simple décision du président, qui, dans ce cas, est autorisé à modifier en conséquence les statuts de la société, sous réserve de ratification par la prochaine décision de la collectivité des associés, et, partout ailleurs en France, en vertu d'une délibération de la collectivité des associés.

Nouvelle rédaction

Le siège social est fixé :

313 Avenue des Mimosas
Roches Rouges
83530 SAINT RAPHAEL

Il pourra être transféré dans le même département ou dans un département limitrophe, par simple décision du président, qui, dans ce cas, est autorisé à modifier en conséquence les statuts de la société, sous réserve de ratification par la prochaine décision de la collectivité des associés, et, partout ailleurs en France, en vertu d'une délibération de la collectivité des associés.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de procéder à la mise à jour des statuts.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

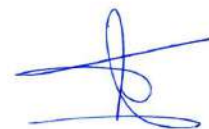
Mise aux voix cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les associés et répertorié sur le registre des assemblées générales.

Madame Annie NOVELLI
Associée - Président



Monsieur François NOVELLI
Associé - Directeur Général



Madame Lorelei NOVELLI
Associée

